

ARNAVILLE

ECHO du RUDEMONT

Rédaction Mairie d'Arnaville

Bulletin Municipal

N° 188

JUILLET 2020



Place de l'Eglise(cartes ancienne)



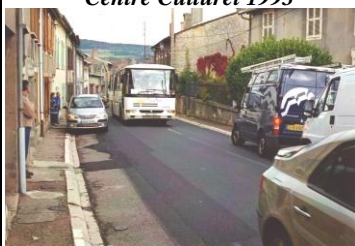
Place de l'Eglise 2009



Presbytère avant 1990



Centre Culturel 1993



Traverse village avant 2009



Traverse village actuelle
voitures sur la chaussée,
piétons à l'abri sur les trottoirs

SOMMAIRE :



TRAVAUX

Tous les travaux de remplacement ou de peinture sur les huisseries : porte d'entrée, porte de garage, fenêtre ... **sont soumis à autorisation** et le coloris est à choisir dans le nuancier du CAUE.

Formulaire à retirer en mairie ou à imprimer sur le site de la commune.

- ✓ **FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE**
Du 03.08 au 23.08. Nous restons joignables par mail
Merci d'anticiper vos demandes.
- ✓ **BUDGET PRIMITIF 2020 /TAUX DES TAXES**
- ✓ **CONTRAT D'AFFERMAGE EAU POTABLE**
- ✓ **TARIFS COMMUNAUX EAU ET ASSAINISSEMENT**
- ✓ **AMENAGEMENT FONCIER/APPEL A CANDIDATURE**
- ✓ **BAIGNADE INTERDITE**
- ✓ **ALERTE SECHERESSE**
- ✓ **RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2020**
- ✓ **ETAT CIVIL :**
*Il ne nous est plus possible d'annoncer les évènements d'Etat Civil sans autorisation des intéressés.
Merci de nous faire connaître vos désirs pour pouvoir faire paraître ces informations.*
- ✓ **RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE**
- ✓ **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020**

Site internet de la commune d'Arnaville : <http://www.arnaville.mairie54.fr>

Le Site se construit petit à petit et vous pouvez y trouver de nombreuses informations

Adresse internet de la Mairie : mairiearn@numericable.fr

Téléphone : 03.83.82.62.78

Site de l'Ecole Communale : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-pam/arnaville/>

BUDGET PRIMITIF 2020

Le conseil municipal a voté le budget du service général comme suit :

INVESTISSEMENT :

- ✓ Recettes : 1 046 550€
- ✓ Dépenses : 1 046 550€

Les grands projets de ce budget sont :

- la création d'une nouvelle mairie au 107 Grande Rue (déjà en cours)
- la création d'une liaison entre la rue des Juifs et la chapelle avec aménagement d'un parking et l'extension du cimetière.

Le financement de ce deuxième projet se fera (comme pour le premier) par des subventions et un recours à l'emprunt.

FONCTIONNEMENT :

- ✓ Recettes : 568 194.46€
- ✓ Dépenses : 568 194.46€

TAUX DES TAXES

La prochaine suppression totale de la Taxe d'Habitation ne nous permet plus pouvoir en bouger le taux.

Aussi seules les Taxes Foncier Non Bâti et Foncier Bâti sont soumises au vote du Conseil Municipal.

Il a été décidé d'augmenter de 2% le produit attendu de ces deux taxes. Il en résulte donc :

- ✓ Pour le Foncier Non Bâti le taux passe de 26.72% à 27.25%
- ✓ Pour le foncier Bâti le taux passe de 12.54% à 12.79%

Le montant attendu reversé à la commune pour ces deux taxes serait de 72 390€ soit une augmentation de 1400€.

CONTRAT D'AFFERMAGE EAU POTABLE

Le contrat d'affermage en eau de la commune signé en 2007 avec VEOLIA est arrivé à son terme le 30/06/2019. Afin d'organiser, dans de bonnes conditions, la procédure de renouvellement et d'assurer la continuité du service public, un avenant de 12 mois a été signé avec VEOLIA.

Pour accompagner la commune dans la procédure de renouvellement de ce contrat de délégation de service public (DSP) il a été fait appel à l'assistance de l'Agence Technique Départementale MMD54 pour un montant d'honoraires total de 9 000€ TTC.

La commune a choisi de retenir une durée de 12 ans et 6 mois (échéance au 31 décembre 2032) proposition la plus économiquement avantageuse.

Après consultation, c'est la société Véolia qui a été retenue. Le nouveau contrat d'affermage lui a été attribué.

Après négociations, il en résulte les tarifs suivants pour la part fermier (le prix du m3 de la part communale restant inchangé): (les calculs sont donnés sur une base de 120 m3 consommés par an.)

	Ancien Contrat finissant au 30/06/2020	Nouveau contrat au 1/07/2020
Part fixe annuelle (quel que soit le nombre de m3 consommés)	33.84€ HT	50.00€ HT (soit +47.75%)
Part proportionnelle (surtaxe)	0.6027€ HT le m3	0.66€ HT le m3 (soit +9.51%)

NB : Ces tarifs ne tiennent pas compte des contributions aux organismes publics.

TARIFS 2020 : Services Eau et Assainissement Part Communale

le Conseil Municipal maintient, pour l'année 2020, les tarifs suivants :

1)	SERVICE EAU	ANNEE 2019
	Surtaxe	0.70 € HT le m3
	Prime fixe part communale	7.62 € HT par an et par branchement
2)	SERVICE ASSAINISSEMENT	ANNEE 2019
	Redevance	2.58 € HT le m3
	Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) Nouveaux branchements	2 000 € net

COMMISSION D'AMENAGEMENT FONCIER / APPEL A CANDIDATURE

Suite aux élections municipales et conformément à l'article L.121-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, il convient de procéder à l'élection de cinq propriétaires, possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la Commune, dont trois titulaires et deux suppléants. Ils siègeront dans la future **Commission Communale d'Aménagement Foncier**

Conformément au Code Rural, le Conseil Municipal procédera à cette élection lors de sa prochaine réunion.

Les propriétaires fonciers qui seraient candidats sont invités à se faire connaître par une lettre, qu'ils adresseront à Monsieur le Maire de la Commune d'ARNAVILLE.

Les candidatures pourront être reçues à la mairie jusqu'au 24 août 2020.

Baignades Interdites : rappel

Il est rappelé que les baignades sont interdites sur tous les cours d'eau traversant le village (Moselle, Canal, Rupt de Mad, dans les étangs ainsi que dans le lavoir (arrêtés affichés en Mairie et panneaux mis en place sur site)

Les risques sont principalement dus à :

- ⇒ Qualité de l'eau et contamination possible à la leptospirose
- ⇒ Mauvaise visibilité sous l'eau due à la présence de micro-algues
- ⇒ Débit de l'eau en cas d'orage et fortes pluies : peut être multiplié par 10 ou 20
- ⇒ Température de l'eau

Pour le lavoir l'eau y est à 13° C et les risques d'hydrocution sont importants pour les enfants qui y jouent fréquemment.

SECHERESSE ALERTE DEPARTEMENTALE

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, Eric Freysselinard, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer les zones « **Moselle aval orne Nied et Seille** » et « **Moselle amont et Meurthe** » en situation d'**alerte sécheresse**.

L'objectif des mesures prises est de prescrire aux usagers (particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs) des limitations provisoires d'usage de l'eau, proportionnées à l'intensité de la sécheresse.

Les services de l'État et les collectivités sont mobilisés pour faire respecter ces dispositions. Des contrôles sont réalisés sur tout le territoire pour s'en assurer. En cas de non-respect, des suites administratives ou pénales sont prévues.

La situation d'alerte impose :

- interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage
- interdiction de remplissage des piscines privées et publiques hors raisons techniques ou sanitaires
- interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité
- interdiction d'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts publics et terrains de sport entre 10 h et 18 h
- interdiction d'arrosage des golfs de 8 h à 20 h
- interdiction d'irrigation des cultures par aspersion entre 10 h et 18 h

RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2020

La rentrée scolaire aura lieu le lundi 3 septembre à 8h30 (ouverture des portes à 8h20). Les horaires des classes sont : 8h30/11h30 et 13h30/16h30.

Pour le périscolaire s'adresser directement à la communauté de communes de Mad et Moselle.

Cette année 47 élèves seront accueillis, nombre très alarmant pour la pérennisation de nos trois classes. Et un village sans école est un village qui perd en animation et en vie sociale. La commune a fait ces dernières années de gros investissements de rénovation de bâtiment et également d'équipement en numérique. Elle concourt au dernier projet de classe numérique (subventionné à 50% par l'Etat), ainsi toutes les classes seraient équipées d'un tableau numérique auquel s'ajoutent tablettes et ordinateurs déjà en place.

Ces 47 élèves seront répartis comme suit :

Maternelle Cycle I : 18 élèves

CP/CE1/CE2 Cycle II : 14 élèves

CM1/CM2 Cycle III : 15 élèves

Nous rappelons que la commune accepte les enfants venant des villages voisins.

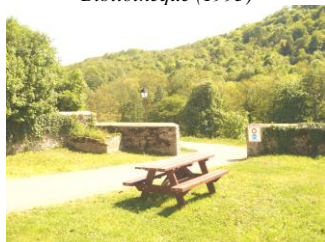
Grands changements également au niveau des enseignants :

- ✓ Nathalie BLUMBERGER (Cycle II) sera remplacée par Mme MARGUELON.
- ✓ Pierre MACIEJEWSKI (Cycle III), directeur, a pu bénéficier d'un poste administratif compatible avec son état de santé, le nom de son(sa) remplaçant(e) est en attente.

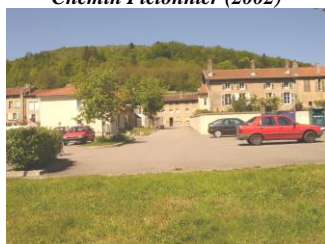
Nous remercions les enseignants pour le travail effectué lors de leurs années passées au sein de l'école.



Bibliothèque (1993)



Chemin Piétonnier (2002)



Parking de la Vème Division(2002)



Aménagement carrefour Rue de Gorze (2005)



Création de 3 logements 98bis Grande Rue (2004)



Station d'épuration (2007)



Mise en place de la table de ping pong (2009)
aire de jeux et terrain de basket (2013/2014)

ETAT CIVIL

Depuis notre dernier bulletin et suivant information des mairies ayant enregistré les actes ou selon information des familles.

DECES : nos sincères condoléances

- Monsieur Dominique BRENIERE est décédé le 25 juin 2020 à l'âge de 65 ans. Il habitait avec son épouse Annie, 34 Grande Rue à Arnaville.
- Madame Monique LESIRE est décédée le 22 juin 2020 à l'âge de 87 ans. Ancienne arnavilloise, elle était alors domiciliée 62 Grande Rue.

RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE

Tout citoyen ou citoyenne âgé(e) de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile **dans le mois qui suit son anniversaire.**

Une attestation de recensement, **à conserver précieusement**, lui sera remise.

Pour l'année 2020 il s'agit de : BODAT Louison, CUENIN Pauline, FUMERY Clotilde, GAGNANT Leslie, PENNEQUIN Sacha, SAINT-DIZIER Romane.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (à compléter)

Année 2020	Animations	Organisateur
11 Octobre	Bourse aux plantes	Association des fêtes
ANNULE	Repas des Anciens	CCAS
25 Octobre	Exposition	Association des fêtes
29 novembre	Marché de Noël	Association des fêtes
5 décembre	St Nicolas	Amicale Sapeurs-Pompiers
12 décembre	Ste Barbe	Amicale Sapeurs-Pompiers

Pour des raisons liées à l'épidémie de Coronavirus, certaines de ces manifestations pourraient être reportées ou annulées.

Nous confirmons que la Fête Patronale est annulée ainsi que le Repas des Aînés.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site internet de la commune se construit et s'étoffe petit à petit.

De nouvelles photographies, d'anciens numéros à thème de l'Echo du Rudemont, un petit peu d'histoire, des réglementations, des tarifs communaux... nous essayons de faire monter ce site en puissance. Si vous possédez des photos anciennes, des articles... vous pouvez nous les faire parvenir afin de les partager avec tous les habitants ou amis d'Arnaville.



réhabilitation
école communale (2011) et
périscolaire (2015)

En cours:

Préparation chantier
Nouvelle Mairie :
Maîtrise d'œuvre et
Permis de construire.

Extension cimetière.

